



Préavis de grève du 16 novembre 2017

C'est maintenant qu'il faut dire non !

Baisser votre salaire de base, supprimer votre prime d'ancienneté ou votre treizième mois, modifier votre lieu de travail : vous êtes jusqu'à présent protégés de ces périls grâce aux accords de branche, comme la Convention collective nationale de travail (CNTJ) pour les journalistes.

Avec les ordonnances Macron sur le code du Travail, ces protections nationales ne joueront plus dans les entreprises où les directions parviendront à imposer des accords locaux dérogatoires par clientélisme ou chantage à l'emploi.

Cette menace, comme celles qui pèsent sur la représentation des salariés ou la capacité pour les prud'hommes de réparer les préjudices subis, demeure encore virtuelle.

Tant que le Parlement n'a pas ratifié les ordonnances publiées fin août, celles-ci n'ont pas force de loi et peuvent être contestées devant les tribunaux administratifs.

Il est donc encore temps d'exprimer notre refus de cette régression sociale de grande ampleur pour amener les parlementaires à un sursaut. C'est pourquoi le SNJ se joint au mouvement national du 16 novembre 2017, pour faire obstacle à la casse du code du Travail.

Manifestations, arrêts de travail, interpellation de parlementaires, tous les moyens doivent être mis en œuvre pour défendre vos droits face au chantage du patronat.

Les effets de cette politique ne s'arrêteront pas aux portes de France télévisions. L'Etat actionnaire est un patron comme les autres. Le non respect du COM que représente la réduction du budget 2018 le rappelle à ceux qui en douteraient.

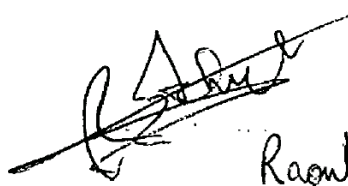
Il est urgent de dire stop à ce pouvoir qui teste les différentes catégories de la population pour mesurer qui est résigné à accepter l'austérité, l'accroissement des inégalités, la précarité.

Le SNJ appelle les salariés de France télévisions à se faire entendre en cessant le travail pour 24 heures le jeudi 16 novembre à partir de 00H00 pour réclamer :

- le respect par France télévisions des dispositions des conventions de branche ;
- le maintien du maillage de proximité des instances ;
- le respect des droits des salariés et de leurs contrats de travail, en particulier en écartant les contrats de chantiers.

Pour le SNJ

Paris, le 8 novembre 2017


Raoul Advocat

*Reçu le 8.11.2017 avec
les initiales d'Advocat.*

SNJ France Télévisions

Pièce D 142 – e-mail : snj@francetv.fr

Raoul Advocat : 06 22 69 30 14 – Muriel Demguilhem : 07 77 00 70 56 – Serge Gimino : 06 17 55 53 82

Anne Guille : 06 79 47 39 25 – Didier Givodan : 06 72 83 76 85

Retrouvez-nous sur : Twitter [@SNJ_FTV](https://twitter.com/SNJ_FTV) et Facebook : [Sni.ftv](https://www.facebook.com/Sni.ftv)